

## Règlement du concours

### *Tous en chanson*

18 mars 2025

#### 1. Organisation et présentation du concours

Le concours *Tous en chanson* est organisé par l'Institut français de Bulgarie (IFB), en partenariat avec l'Association des professeurs de et en français de Bulgarie (APFB), dans le cadre du mois de la francophonie et de l'opération « Dis-moi dix mots » initiée par le ministère français de la Culture.

Les participants rédigent un texte de chanson en français sur le thème de la planète Terre et de la Nature. Ce texte doit inclure au moins cinq mots parmi les dix mots de l'opération « Dis-moi dix mots ».

Les participants présenteront et chanteront leur chanson devant le jury du concours, lors du mois de la francophonie, à l'Institut français de Bulgarie.

#### 2. Conditions de participation et consignes

Pour participer au concours, il est obligatoire de s'inscrire en ligne via le formulaire suivant : <https://bit.ly/inscription-concours-chanson-2025>

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 3 mars 2025 inclus**.

L'inscription est gratuite.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- La catégorie « classe » : ouverte à toutes les classes des établissements à programme bulgare, de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>ème</sup>, où le français est enseigné en première ou deuxième langue étrangère. L'inscription doit être faite par l'enseignant, responsable du groupe d'élèves, et doit concerner un groupe composé de 8 à 30 élèves du même niveau (pas nécessairement de la même classe).
- La catégorie « individuel/binôme » : ouverte à toutes les personnes âgées de 15 à 21 ans, inscrite dans un établissement scolaire ou universitaire en Bulgarie, résidant en Bulgarie et souhaitant s'inscrire seule ou à deux. L'inscription doit être faite individuellement par la personne candidate ou l'une des membres du binôme.

Le texte doit être rédigé en langue française, avec des couplets et un refrain.

Le texte doit porter sur le thème de la planète Terre et de la Nature et doit inclure au moins cinq mots parmi les dix mots de l'opération « Dis-moi dix mots » : *biome, butiner, canopée, conséconscient, débrousser, empreinte, glaner, palmeraie, solaire, vivant*.

Chaque concurrent doit faire parvenir à l'IFB le texte de sa chanson **au plus tard le 14 mars 2025**.

Les candidats sont libres d'accompagner ou non leur chanson d'une musique et/ou d'une photo ou vidéo. La musique peut être reprise d'une chanson déjà existante ou bien composée spécifiquement pour la chanson présentée par le candidat. La photo ou vidéo doit être une production originale du candidat.

Si le candidat souhaite accompagner sa chanson d'une musique et/ou d'une photo ou vidéo, il devra les remettre à l'organisateur le jour du concours (18 mars 2025) sur un support numérique de type clé USB / flashdrive.

La musique, les photos ou vidéos ne feront l'objet d'aucune évaluation.

### 3. Conditions d'exclusion

Tout formulaire d'inscription incomplet ou présentant des erreurs sera rejeté sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée. De même, toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion immédiate du concours sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée.

Seront refusés, et donc exclus du concours, les textes de chansons envoyés tardivement, illisibles, ceux qui ne correspondent pas du tout à la consigne d'écriture, qui ne respectent pas une mise en page minimale. Les décisions du jury sur ce point sont sans appel.

Le texte de la chanson ne peut être la transposition ou le plagiat d'une œuvre existante ni un texte écrit par une IA ou comportant l'utilisation exclusive de l'IA. Tout manquement à ces clauses entraîne l'exclusion du concours.

Du seul fait de sa participation, le concurrent accepte le présent règlement.

### 4. Calendrier

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **lundi 3 mars 2025 à minuit via le formulaire suivant** : <https://bit.ly/inscription-concours-chanson-2025>

Aucune candidature reçue après cette date ne sera acceptée par le jury.

Les textes des chansons doivent être adressés par mail **avant le vendredi 14 mars à minuit** à l'adresse suivante : [concours-ifb@institutfrancais.bg](mailto:concours-ifb@institutfrancais.bg).

Les candidats présenteront et chanteront leur chanson devant le jury du concours **le mardi 18 mars 2025 à 11h** à l'IFB.

Les résultats seront annoncés aux lauréats le 18 mars 2025 à l'issue des présentations des chansons par les candidats à l'IFB.

### 5. Modalités d'envoi

a) Compléter le formulaire d'inscription <https://bit.ly/inscription-concours-chanson-2025> **au plus tard le 3 mars 2025.**

b) Envoyer le texte de la chanson en format Word par mail **avant le vendredi 14 mars à minuit** à l'adresse [concours-ifb@institutfrancais.bg](mailto:concours-ifb@institutfrancais.bg) et nommer le fichier comme suit :

- pour la catégorie « classe » : VILLE\_établissement\_classe\_nom de l'enseignant\_prénom de l'enseignant.

- pour la catégorie « individuel/binôme » : VILLE\_nom1\_prénom1\_nom2\_prénom2

c) Ne pas publier sa production sur les réseaux sociaux avant l'annonce des résultats sous peine d'être exclu du concours.

## 6. Critères de sélection

- respect des consignes et des conditions de participation (voir article 2) ;
- prise en compte du thème du concours pour écrire le texte de la chanson ;
- texte de la chanson incluant au moins cinq mots parmi les dix mots de l'opération « Dis-moi dix mots » : *biome, butiner, canopée, conséscient, débrousser, empreinte, glaner, palmeraie, solaire, vivant.*
- respect de la forme d'une chanson (couplets et refrain) avec au moins deux couplets et un refrain ;
- présence d'un titre donné à la chanson ;
- qualité et originalité de la production écrite ;
- qualité et originalité de la prestation vocale.

## 7. Jury et prix

Le jury sera composé de trois membres.

Il récompensera les candidats dans les deux catégories « classe » et « individuel/binôme ».

**Dans la catégorie « classe » :**

- **1<sup>er</sup> prix** : un atelier d'écriture de chanson avec une artiste compositrice et interprète francophone et une paire d'oreillettes audio bluetooth pour chaque participant
- **2<sup>ème</sup> prix** : un atelier d'écriture de chanson avec une artiste compositrice et interprète francophone

**Dans la catégorie « individuel/binôme » :**

- **1<sup>er</sup> prix** : inscription gratuite à une session de préparation au DELF à l'IFB et selon le niveau du lauréat (54 heures) et une paire d'oreillettes audio bluetooth pour chaque participant.
- **2<sup>nd</sup> prix** : inscription gratuite à une session de cours à l'IFB et selon le niveau du lauréat (54 heures) et une paire d'oreillettes audio bluetooth pour chaque participant.

**Chaque participant se verra également offrir un accès gratuit à la médiathèque de l'IFB pendant 12 mois.**

Les décisions prises par le jury sont souveraines et ne pourront donner lieu à aucune contestation.

## 8. Autorisations et publications

En remplissant le bulletin d'inscription, les candidats donnent leur accord pour la réutilisation et la publication de leur production. Ils autorisent l'IFB et ses partenaires à diffuser leurs productions sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux.

Les candidats autorisent l'IFB à les photographier et à les filmer lors de la présentation de leur chanson. En participant au concours, les candidats autorisent l'IFB et ses partenaires à utiliser ces photos et vidéos à des fins de publication sur leurs réseaux sociaux et leurs sites internet.